

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES**
Représentée par son président, Monsieur Jean-Luc ROUGE
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2015** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **95 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive (45 000 €) ;
- Formations fédérales (50 000 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 762 834 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

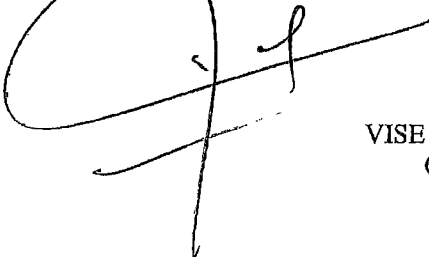
Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

- 2 DEC. 2015

LE PRESIDENT DE LA
FEDERATION FRANÇAISE DE
JUDO, JUJITSU, KENDO ET
DISCIPLINES ASSOCIEES



p/ LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

WISE LE 27/11/2015 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2101309281

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants				Engage fédéral
	Budget	Demande	Accordé		
Développement de la pratique pour les différents publics	19 040 000 €	670 000 €	640 000 €	18 400 000 €	18 400 000 €
Action 1					
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	500 000 €	0 €	0 €	500 000 €	500 000 €
Ethique et prévention des inconvénients dans le sport	500 000 €	150 000 €	150 000 €	350 000 €	350 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	17 820 000 €	360 000 €	330 000 €	17 490 000 €	17 490 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	220 000 €	160 000 €	160 000 €	60 000 €	60 000 €
Adapter le plan de formation national d'encadrement (arbitres, entraîneurs, formateurs, dirigeants) aux besoins des actions territoriales au service des clubs et du développement de l'emploi	865 000 €	190 000 €	190 000 €	675 000 €	675 000 €
Action 4					
Professionalisation de l'activité	865 000 €	190 000 €	190 000 €	675 000 €	675 000 €
Formations fédérales	745 000 €	185 000 €	185 000 €	560 000 €	560 000 €
Contribuer à la promotion du Judo-Juïtsu comme facteur de santé	120 000 €	5 000 €	5 000 €	115 000 €	115 000 €
Action 3	782 000 €	280 000 €	243 800 €	538 200 €	538 200 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	280 000 €	280 000 €	243 800 €	36 200 €	36 200 €
Accompagnement sanitaire préventif	350 000 €	168 000 €	165 800 €	184 200 €	184 200 €
Prévention dopage	210 000 €	100 000 €	73 000 €	137 000 €	137 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €	2 000 €
Mettre en oeuvre le projet de performance Olympique pour les Jeux de RIO	220 000 €	10 000 €	5 000 €	215 000 €	215 000 €
Action 2	1 235 000 €	660 000 €	660 000 €	575 000 €	575 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 235 000 €	660 000 €	660 000 €	575 000 €	575 000 €
Accompagner la formation, l'insertion socio-professionnelle et la reconversion des sportifs(ves) de haut niveau en Judo et Juïtsu	840 000 €	600 000 €	565 000 €	275 000 €	275 000 €
Action 2	840 000 €	600 000 €	565 000 €	275 000 €	275 000 €
Aides personnalisées (AP)	840 000 €	600 000 €	565 000 €	275 000 €	275 000 €
Conduire le projet de préparation de la relève (collectifs cadet(te)s, juniors, jeunes seniors)	1 705 000 €	775 000 €	690 000 €	1 015 000 €	1 015 000 €
Action 2	1 705 000 €	775 000 €	690 000 €	1 015 000 €	1 015 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	575 000 €	380 000 €	325 000 €	250 000 €	250 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	1 130 000 €	395 000 €	365 000 €	765 000 €	765 000 €
Gestion opérationnelle de l'encadrement technique au service du développement territorial, de la détection et de la formation sportive des différents publics	120 651 €	114 034 €	114 034 €	6 617 €	6 617 €
Action 2	120 651 €	114 034 €	114 034 €	6 617 €	6 617 €
Indemnités de sujétions des CTS (CTS)	120 651 €	114 034 €	114 034 €	6 617 €	6 617 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	770 000 €	195 000 €	85 000 €	685 000 €	685 000 €
Action 1	770 000 €	195 000 €	85 000 €	685 000 €	685 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	770 000 €	195 000 €	85 000 €	685 000 €	685 000 €
Structurer le projet de performance en Juïtsu	420 000 €	20 000 €	20 000 €	400 000 €	400 000 €
Action 1	420 000 €	20 000 €	20 000 €	400 000 €	400 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	420 000 €	20 000 €	20 000 €	400 000 €	400 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	151 500 €	81 500 €	55 000 €	96 500 €	96 500 €
Action 1	151 500 €	81 500 €	55 000 €	96 500 €	96 500 €
Programmes d'échanges internationaux	1 500 €	1 500 €	0 €	1 500 €	1 500 €
Action 2	1 500 €	1 500 €	0 €	1 500 €	1 500 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	150 000 €	80 000 €	55 000 €	95 000 €	95 000 €
Assurer la position de la France dans les instances internationales et dans l'organisation du sport mondial	150 000 €	80 000 €	55 000 €	95 000 €	95 000 €
Action 1	44 000 €	44 000 €	15 000 €	29 000 €	29 000 €
Programmes d'échanges internationaux	44 000 €	44 000 €	15 000 €	29 000 €	29 000 €
Formation de l'encadrement technique de la FFJDA au service de la préparation des sportifs du PES et des pilotes des dispositifs régionaux	858 000 €	55 000 €	50 000 €	808 000 €	808 000 €
Action 4	858 000 €	55 000 €	50 000 €	808 000 €	808 000 €
Formations fédérales	858 000 €	55 000 €	50 000 €	808 000 €	808 000 €
TOTAL	26 831 151 €	3 684 534 €	3 327 834 €	23 503 317 €	23 503 317 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

565 000 €

2 762 834 €

114 034 €

2 648 800 €



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

titulaire du compte

F.F.J.D.A
21 - 25 AV DE LA PORTE
DE CHATILLON
75014 PARIS

identification nationale de compte bancaire - RIB

code bancaire	indicateur	numéro de compte	clé RIB
30002	00797	000004057D	27

domiciliation
CL PARIS SDC IDF EST 2

identification internationale de compte bancaire - IBAN

FR94	3000	2007	9700	0000	4057	027
------	------	------	------	------	------	-----

identifiant international banque - bic (adresse swift)

ORLYFRPP

01 - 5 - P - 06-3857